

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :
05 Février 2020

Date d'affichage :
05 Février 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 18
Procuration : 1

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI, Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne-AUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Convention d'adhésion « Œuvre du Livre du Liévinois » - année scolaire 2019-2020**

Il convient de renouveler la convention d'adhésion à l'Association « Œuvre du Livre du Liévinois » pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette convention a pour but de régulariser et d'officialiser le partenariat entre l'Association de l'œuvre du Livre du Liévinois et les communes adhérentes dont les enfants fréquentent les lycées Henri Darras de Liévin et Léo Lagrange de Bully-les-Mines (section d'Enseignement Général).

À la majorité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à renouveler cette convention d'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent POISSANT,



"DECISION EXECUTOIRE"
Recue en Sous-préfecture le **21 FEV. 2020**
Publiée au Numéro **25 FEV. 2020**
MAZINGARBE, le
Le Maire **25 FEV. 2020**
Laurent Poissant

